

**REALISATION DES CONDITIONS SUSPENSIVES RELATIVES A LA CESSION DE
BOLLORÉ AFRICA LOGISTICS**

Faisant suite à la signature annoncée le 31 mars 2022 de l'accord prévoyant la cession au Groupe MSC de Bolloré Africa Logistics, regroupant l'ensemble des activités de transport et logistique du Groupe Bolloré en Afrique, sur la base d'une valeur d'entreprise, nette des intérêts minoritaires, de 5,7 milliards d'euros, le Groupe Bolloré annonce ce jour que les autorisations réglementaires et des autorités de concurrence qui conditionnaient la réalisation de la cession ont été obtenues.

La réalisation de la cession pourrait intervenir dans les prochaines semaines, étant rappelé que, conformément aux accords conclus avec le Groupe MSC, celle-ci devrait intervenir au plus tard d'ici la fin du premier trimestre 2023.